

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1233

présenté par
M. Taite

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – sa capacité à faciliter le renouvellement des générations en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure le défi du renouvellement des générations en agriculture dans les politiques publiques de façon générale.